



Strasbourg, le 12 mai 2003  
[tpvs04f\_2003.doc]

**T-PVS (2003) 4**

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE  
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

---

**Réunion du Bureau**

Strasbourg, le 16 avril 2003

**RAPPORT DE LA REUNION**

*Note du Secrétariat  
établie par  
la Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel*

## 1. Adoption de l'ordre du jour

M<sup>me</sup> Ilona Jepsen (Lettonie), Présidente du Comité permanent de la Convention de Berne, ouvre la réunion organisée le 16 avril 2003. Elle souhaite la bienvenue aux deux autres membres du Bureau : M<sup>me</sup> Véronique Herrenschmidt (France, Vice-Présidente) et M Patrick Van Klaveren (Monaco), ainsi qu'aux représentants du Secrétariat.

Le projet d'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'annexe 1.

La liste des participants fait l'objet de l'annexe 2.

## 2. Mise en œuvre du Programme d'activités 2003

### a. Suivi de l'application juridique de la convention

Le Secrétariat informe le Bureau que, compte tenu du fait que le financement de cette activité n'était pas assuré, aucun rapport n'a pour l'instant été établi.

### b. Conservation des habitats naturels – Réseau Emerald

Le Secrétariat informe le Bureau des derniers développements du Réseau Emerald :

- La République d'Azerbaïdjan a manifesté officiellement son intention de se joindre au réseau et de faire un projet pilote ;
- Un premier projet pilote en Afrique a été lancé au Sénégal lors d'un atelier organisé les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2003 ; le Burkina Faso a officiellement annoncé au cours de l'atelier son intention de se joindre au Réseau Emerald ;
- La Tunisie avait annoncé son intention de se joindre au réseau, lors de la dernière réunion du Comité permanent. Le Secrétariat attend leur confirmation pour le projet pilote ;
- Un contact a été pris avec la représentante de l'Arménie, pendant la Conférence « Ethique, Environnement et Développement durable » ;
- Les rapports pour les projets pilotes d'Albanie, de l' « ex-République yougoslave de Macédoine » et de Géorgie - qui ont identifié respectivement 6 sites, 3 sites et 6 sites, proposés pour inclusion dans le réseau - ont été transmis au Secrétariat ;
- La réunion conjointe du Comité d'experts REP et du Groupe d'experts sur le Réseau Emerald se tiendra à Dubrovnik les 14 et 15 octobre 2003. Un calendrier de la mise en œuvre du réseau devrait être présenté par les pays participants lors de la réunion du Groupe d'experts.

### c. Suivi des espèces et incitation à la conservation

#### - *Espèces exotiques envahissantes*

Une réunion a eu lieu à Paris avec les consultants le 6 mars 2003 pour discuter les commentaires transmis par les Parties sur le projet de Stratégie européenne relative aux espèces exotiques envahissantes et les changements à y introduire. Les consultants et le Secrétariat ont également rencontré le secrétariat de l'EPPO pour discuter des possibilités de coopération avec cette organisation.

Le texte révisé sera présenté à la réunion du Groupe d'experts sur les espèces exotiques envahissantes qui se tiendra à Strasbourg les 19 et 20 juin 2003. Le texte définitif devrait être prêt pour mi-juillet. Il sera soumis à la prochaine réunion du Comité permanent.

Le Secrétariat informe le Bureau de l'intérêt de la Commission européenne dans ce domaine. Le Bureau souligne l'importance d'éviter les doubles emplois et juge indispensable qu'une coopération étroite s'instaure avec la Commission européenne afin que les travaux menés dans le cadre du projet de stratégie soient pleinement pris en compte.

Un symposium, organisé par le Gouvernement régional des îles Canaries, sur le contrôle des vertébrés envahissants dans les îles de l'Espagne et du Portugal a eu lieu à Ténériffe du 11 au 15 février 2003. Une déclaration sur la préservation de la diversité biologique face aux espèces envahissantes ainsi que des conclusions sur la lutte contre les vertébrés envahissants ont été adoptées et seront présentées au Comité permanent.

- **Conservation des invertébrés**

La 7<sup>e</sup> réunion du Groupe d'experts aura lieu à Cardiff (Royaume-Uni) les 6 et 7 septembre 2003. Elle coïncidera avec le 14<sup>e</sup> Colloque de la *European Invertebrate Survey* (EIS) et la réunion du Groupe de spécialistes sur les invertébrés d'Europe de l'UICN. L'un des objectifs sera de passer en revue les progrès accomplis en matière de conservation des invertébrés et de proposer des actions adéquates pour les années à venir. La possibilité d'élaborer, dans le cadre de la convention, une « Stratégie européenne pour la conservation des invertébrés » a été discutée.

- **Conservation des grands carnivores**

La réunion du *Core Group* de l'Initiative pour les grands carnivores d'Europe (LCIE) a eu lieu à Strasbourg les 23 et 24 janvier 2003, financée par la France. Elle avait pour objet de traiter des thèmes se rapportant tant à l'avenir de la LCIE et à la coopération avec les autres organisations, notamment la Commission européenne, qu'à la situation des grands carnivores en Europe et à la prévention et à l'indemnisation des dommages.

La Commission européenne s'intéresse à l'établissement d'une coopération en la matière. Un questionnaire a été envoyé aux différents gouvernements pour recueillir des informations sur les aspects de conservation, de gestion et de compensation.

Une réunion s'est tenue en Slovénie les 15 et 16 avril 2003 sur l'ours brun. Les quotas prévus de chasse de l'espèce ont été fortement diminués.

Une visite a été organisée en Espagne du 17 au 19 mars 2003 avec la LCIE et l'UICN sur le Lynx ibérique avec pour principal objectif de faire un suivi des actions de conservation menées. La situation de l'espèce est préoccupante mais il y a de bonnes perspectives pour la finalisation d'un accord entre le gouvernement central et le gouvernement de l'Andalousie qui permettra la mise en œuvre d'un plan d'élevage en captivité [document T-PVS/Inf (2003) 5].

La 2<sup>e</sup> Conférence sur le statut et la conservation de la population alpine de lynx (SCALP) se tiendra à Amden (Suisse) du 7 au 9 mai 2003.

L'Atelier sur la conservation des grands carnivores dans les Carpates aura lieu à Brasov (Roumanie) du 12 au 14 juin 2003. Il sera organisé par le Conseil de l'Europe, en collaboration avec la LCIE et le ministère roumain de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts. L'un des résultats attendus est le lancement d'un plan d'action pour les carnivores et les herbivores dans la région.

Le Bureau prend note avec intérêt de toutes ces informations ainsi que de la signature, à la prochaine Conférence de Kyiv, de la Convention sur les Carpates. Il souligne l'utilité d'établir des synergies avec le Réseau alpin des espaces protégés.

- **Conservation des plantes**

Une liste européenne de 50 plantes qui pourraient bénéficier de plans d'action dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie européenne de conservation des plantes sera établie par le Conservatoire botanique national de Brest (France) [document T-PVS/Inf (2003) 8]. Une base de données relative aux éléments les plus menacés de la flore d'Europe sera réalisée par l'Agence européenne de l'environnement (ETC/NCB) en coopération avec le conservatoire.

La prochaine Conférence de *Planta Europa* aura lieu en 2004 à Valence.

- **Conservation des amphibiens et reptiles**

Une réunion du Groupe d'experts, co-organisée avec les autorités suédoises, aura lieu à Malmö les 26 et 27 septembre 2003. Elle aura pour mandat de proposer des plans d'action.

**d. Diversité biologique marine et côtière**

Le Secrétariat présente les objectifs du Séminaire de Dubrovnik (Croatie) des 17 et 18 octobre 2003, organisé dans l'esprit des recommandations faites au Sommet mondial de Johannesburg, sur le thème des zones protégées marines. La première journée sera consacrée à la présentation des initiatives et programmes existants et la seconde sera centrée sur les aspects de protection et de gestion durables.

Le Bureau est d'avis que cette rencontre constitue une excellente occasion de réunir des experts, les secrétariats des différentes conventions régionales et agences gouvernementales et, éventuellement, des représentants des Parties contractantes et de faire un état des lieux en vue de la prochaine réunion de la Convention sur la Diversité biologique (CBD) de ce qui existe à l'échelle régionale et de connaître le statut des zones protégées dans chaque système.

### **3. Mise en œuvre de la convention - Dossiers**

#### **3.1. Dossiers ouverts**

##### **a. Péninsule d'Akamas (Chypre)**

Le Secrétariat informe le Bureau qu'il n'y a pas, à sa connaissance, de faits nouveaux concernant ce dossier.

##### **b. Tortue verte *Chelonia mydas* à Kazanlı (Turquie)**

Il n'y a pas d'information nouvelle à signaler.

#### **3.2. Nouveaux dossiers éventuels**

##### **a. Projet de barrage d'Odeluca (Portugal)**

A l'invitation des autorités portugaises, l'expert, M. Hervé Lethier, accompagné d'un membre du Secrétariat, s'est rendu sur les lieux du 6 au 8 avril 2003 afin d'étudier le projet de construction du barrage et ses impacts sur le milieu naturel, en particulier l'habitat du Lynx ibérique.

Le Secrétariat informe le Bureau des résultats de la visite qui a permis de rencontrer tous les interlocuteurs et d'approfondir les différents éléments du dossier :

- justification et évolution du projet suite aux conclusions de la première étude d'impact ;
- absence d'alternatives ;
- programme de suivi des travaux et mesures de minimisation et de compensation ;
- situation du Lynx ibérique et des autres espèces qui figurent aux Annexes de la convention, concernées par le projet.

L'expert a conclu que :

- les travaux préparatoires étant déjà très avancés, il semble difficile d'arrêter ou de différer la construction du barrage ;
- les conséquences pour le Lynx ibérique ne sont pas aussi dommageables que supposé, par contre d'autres espèces de poissons ou de plantes seront affectées ;
- la réalisation de l'ouvrage devrait s'accompagner d'un programme ambitieux de réduction des effets et d'actions de conservation de la diversité biologique ;
- un suivi de l'exécution des travaux concernant les débits d'eau et les évolutions écologiques devrait être réalisé ;
- le projet de plan d'action national pour la conservation du Lynx ibérique doit être finalisé.

Des recommandations en ce sens seront formulées par l'expert.

Le Bureau prend note de ces informations et considère que le barrage devrait constituer une opportunité de réaliser une opération pilote et qu'il importe d'avoir un suivi du déroulement des travaux et de l'efficacité des mesures compensatoires.

Il décide de ne pas proposer l'ouverture d'un dossier. Un projet de recommandation destinée au Gouvernement portugais sera soumis à la prochaine réunion du Comité permanent.

##### **b. Contrôle du loup (Suisse)**

La décision concernant le changement de statut du loup n'a pas encore été prise.

Le Bureau décide de laisser le dossier en l'état dans l'attente de la décision du Conseil national (Chambre basse).

### **3.3. Plaintes en attente**

#### **a. Antennes militaires d'Akrotiri (Chypre)**

Le Secrétariat de la convention a reçu une lettre de la *Cyprus Conservation Foundation* et de la *Ornithological Society* concernant le projet d'installation d'une grande antenne de communication (196 mètres de large et 100 mètres de haut) à Akrotiri, zone humide de très grande valeur située sur les bases sous souveraineté britannique.

Il s'agit de la 2<sup>e</sup> phase du Projet PLUTO. La première phase est opérationnelle depuis 1998.

Les deux ONG sont d'avis que la réalisation de ce projet est susceptible d'avoir de graves conséquences pour la flore et la faune, en particulier les oiseaux migrateurs, en raison du risque de collision mais aussi sur la santé de la population locale.

Le Gouvernement du Royaume-Uni a transmis un rapport. Le projet, qui est considéré comme un élément essentiel du réseau de communication du Royaume-Uni, se justifie par des raisons de sécurité et par l'absence d'autre emplacement possible. Des consultations ont eu lieu entre le Gouvernement du Royaume-Uni et le Gouvernement chypriote. Un panel d'experts indépendants a formulé des recommandations en vue d'éviter et/ou de réduire au maximum les impacts sur l'environnement qui ont été mises en œuvre par le ministère de la Défense. Le site d'Akrotiri Salt Lake a fait l'objet d'une désignation par les deux gouvernements, dans le cadre de la Convention de Ramsar. Des données sur la mortalité des oiseaux sont collectées qui tendent à démontrer que le nombre d'oiseaux tués est peu élevé. Les effets sur la santé humaine font l'objet d'études ; les mesures de niveaux d'émissions électromagnétiques prouvent qu'elles restent largement dans les limites fixées par l'Union européenne.

Le Bureau remercie le Gouvernement britannique de lui avoir transmis ces informations. Il considère qu'il a rempli ses obligations par rapport à la convention et décide de classer la plainte. Il demande néanmoins que lui soient communiqués les résultats du suivi des chiffres de mortalité des oiseaux, une fois que l'étude d'impact sera achevée.

#### **b. Grottes de la région de la Thrace (Turquie)**

L'attention du Secrétariat a été attirée par le Groupe de spécialistes de l'UICN sur les chiroptères sur des activités et projets de développement touristique susceptibles de porter atteinte aux populations de chauve-souris d'un ensemble de grottes situées au Nord-Ouest de la Turquie.

Selon les recherches menées par les scientifiques de l'université d'Istanbul, 37 000 chauve-souris représentant 13 espèces ont été dénombrées.

Le Secrétariat a écrit aux autorités turques pour avoir des informations sur le statut de protection des cavités et sur les projets visant à ouvrir au public certaines grottes.

Une réponse devrait parvenir sous peu au Secrétariat. Le Bureau décide de reprendre l'examen de ce dossier à sa prochaine réunion.

#### **c. Autres informations**

Le Secrétariat a reçu d'autres plaintes. Une demande d'information a été faite auprès des autorités concernées. Le Bureau prend note du fait que les informations demandées portant sur les questions suivantes n'ont pas encore été communiquées. Il décide donc d'examiner plus en détail ces plaintes à sa prochaine réunion.

#### **- L'esturgeon (*Acipenser sturio*) sur la Gironde (France)**

Le Secrétariat a reçu une plainte de France Nature Environnement (FNE) relative à la protection de l'esturgeon ouest-européen (*Acipenser sturio*) dont l'unique population mondiale risque d'être gravement affectée par la réalisation d'un itinéraire à très grand gabarit pour l'acheminement des éléments de l'Airbus dit « A380 » entre le port de Bordeaux et Toulouse.

Etant donné qu'une plainte a déjà été déposée auprès de l'Union européenne, et qu'il s'agit d'une future « zone spéciale de conservation », le Bureau est plutôt d'avis que cette affaire est du ressort de cette dernière, car il ne convient pas de traiter en parallèle des plaintes à Bruxelles et à Strasbourg. Il demande néanmoins au Secrétariat d'écrire au Gouvernement français.

- ***Parc national de Bialowieza (Pologne)***

BirdLife a saisi le Secrétariat pour l'informer de la situation des forêts du Parc national de Bialowieza en Pologne.

Cette plainte porte sur l'abattage jugé excessif d'arbres dans la forêt de Bialowieza (hors du Parc national), sur la gestion de la forêt - considérée comme pas suffisamment conforme aux intérêts de la nature - et sur les difficultés d'élargir la zone de protection de la forêt du fait, notamment, de l'hostilité des populations locales.

Le Bureau charge le Secrétariat d'écrire aux autorités polonaises pour leur demander des informations sur les perspectives de gestion à long terme de la forêt, tout en étant conscient qu'il est difficile d'ouvrir un dossier pour la continuation des pratiques forestières d'exploitation. L'intérêt européen de la forêt de Bialowieza est un élément important à considérer. Le Gouvernement polonais avait prévu d'élargir de la zone de protection mais cela n'a pas été fait.

Il poursuivra l'examen du dossier à sa prochaine réunion.

- ***Barrages hydro-électriques de Karahnjukar et de Nordlingaalda (Islande)***

BirdLife a saisi le Secrétariat pour l'informer des possibles conséquences sur l'avifaune de l'installation de deux grands barrages en Islande pour couvrir les besoins en énergie d'une usine d'aluminium, et de ses craintes concernant les effets cumulatifs résultant d'autres ouvrages.

Le Secrétariat informe le Bureau que toutes les décisions ont déjà été prises. Selon les études préliminaires d'évaluation déjà réalisées, ces projets ne devraient pas avoir d'impact trop important sur les valeurs naturelles, en particulier sur les oiseaux. Néanmoins, il est clair que si beaucoup d'autres projets se réalisent, l'impact global peut devenir significatif et affecter des espèces et des habitats protégés par la convention.

Le Bureau charge le Secrétariat d'écrire au Gouvernement islandais pour l'informer qu'il suit de près ces projets et pour lui demander quels sont les projets à long terme pour les zones concernées.

- ***Canal Imperial d'Aragón- Conservation de la Moule perlière (Margaritifera auricularia) (Espagne)***

Le Secrétariat informe le Bureau que, suite à des travaux d'entretien, une partie du Canal Imperial d'Aragón a été mise à sec, entraînant la mort de nombreux exemplaires de l'espèce *Margaritifera auricularia*, un des invertébrés les plus menacés d'Europe. Les opérations ont été menées par un organe du ministère de l'Environnement. Le Secrétariat a écrit aux autorités espagnoles rappelant les nombreuses recommandations du Comité permanent sur cette espèce, ainsi que les plans d'action.

Le Bureau prend note des informations.

- ***Barrage de Nieszawa (Pologne)***

Le Secrétariat informe le Bureau que BirdLife a de nouveau attiré son attention sur le projet de construction d'un nouveau barrage sur la Vistule.

Il rappelle que le Bureau a déjà été saisi de ce projet en 2002 et n'avait pas jugé utile de retenir ce dossier comme dossier éventuel.

### **3.4. Visite sur les lieux**

#### **a. Via Baltica (Pologne)**

Le Secrétariat a reçu une plainte de BirdLife portant sur la réalisation d'une autoroute reliant Varsovie à Helsinki qui traversera le Parc national de Biebrza qui abrite de vastes populations d'espèces mondialement menacées comme le Râle des genêts (*Crex crex*) et les forêts anciennes d'Augustow et Knysyn. Le parc a été désigné comme site Ramsar et est considéré comme une zone importante dans le cadre de la constitution du Réseau Émeraude. BirdLife demande que l'option retenue soit reconsidérée et qu'une évaluation stratégique environnementale complète soit réalisée.

Lors de la 22<sup>e</sup> réunion du Comité permanent (2-5 décembre 2002), la Déléguée de la Pologne avait proposé d'accueillir une visite sur les lieux pour étudier la situation.

Le Gouvernement polonais a répondu à la demande d'informations qui lui a été adressée.

Le Bureau charge le Secrétariat d'organiser une visite sur place afin de clarifier la situation et d'étudier les possibilités de tracés alternatifs.

#### **4. Actions de suivi**

##### **a. Suivi de la Recommandation n° 84 (2002) du Comité permanent relative à la conservation de l'Ouest de Milos et en particulier de la vipère de Milos *Macrovipera schweizeri* (Grèce)**

Le Secrétariat a demandé aux autorités grecques des informations concernant l'application de la Recommandation n° 84 (2002) et le développement de la situation à Schinias-Marathon.

Aucune réponse n'a été transmise au Secrétariat.

Compte tenu de l'attention particulière qu'accorde le Comité permanent au suivi de certaines recommandations, il juge opportun de rappeler aux gouvernements concernés de faire parvenir toute information utile en ce sens au Secrétariat.

##### **b. Suivi de la mise à mort des oiseaux à Chypre**

Aucun élément nouveau n'a été communiqué au Secrétariat en ce qui concerne la mise à mort et le commerce illégaux d'oiseaux à Chypre.

##### **c. Ibis chauve à Souss Massa (Maroc)**

Aucun élément nouveau n'a été communiqué au Secrétariat par les autorités marocaines en ce qui concerne le projet de développement touristique dans le Parc national de Souss Massa au Maroc.

La Déléguée de la France informe le Bureau des contacts qui ont été pris par son pays avec le Club Méditerranée. Les investissements ont été ralentis dans la région, mais l'idée du projet n'est pas abandonnée. Une réunion a eu lieu au Maroc en février dernier au cours de laquelle la possibilité de réaliser un projet de dimension réduite qui pourrait être conforme à la Recommandation n° 97 (2002) adoptée par le Comité permanent à sa dernière réunion a été discutée.

Le Bureau remercie la France pour ces informations et charge le Secrétariat de demander aux autorités marocaines leur point de vue sur ce nouveau projet.

##### **d. Gorge de Kresna (Bulgarie)**

Le Gouvernement bulgare a transmis un rapport sur l'évolution de la situation. Un nouveau rapport d'étude d'impact sera réalisé conformément à la Recommandation n° 98 (2002) du Comité permanent. Toutes les alternatives, y compris celles des ONG, seront prises en compte. La procédure de déclaration d'une nouvelle zone protégée incluant la gorge et les zones contiguës se poursuit.

Le Bureau constate avec satisfaction que la visite sur les lieux a permis de relancer le dialogue entre tous les interlocuteurs. Il souhaite qu'il s'intensifie afin que les impératifs de conservation de la nature et les aspirations des populations locales soient pleinement pris en compte. Il est d'avis qu'il convient de faire un suivi rigoureux de l'état d'avancement du projet et de l'application de la recommandation. En cas de besoin, l'expert pourrait être invité à se rendre une nouvelle fois sur les lieux.

#### **5. Propositions pour le programme d'activités de l'année 2004**

Le Secrétariat informe le Bureau que le Projet de Programme d'activités pour 2004 n'a pas encore été élaboré. Il sera présenté aux membres du Bureau à leur prochaine réunion.

#### **6. Questions diverses**

Aucune autre question n'est soulevée.

La date de la prochaine réunion est fixée au 19 septembre 2003.



## ANNEXE 1

### CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 3 mars 2003

**Comité permanent**  
**Réunion du Bureau**  
Strasbourg, le 16 avril 2003  
(Salle 16, ouverture à 9 h 30)

#### PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Evolution du Programme d'activités 2003**
3. **Mise en œuvre de la Convention: Dossiers**
  - 3.1. **Sites spécifiques**
    - Péninsule d' Akamas (Chypre)
    - *Chelonia mydas* à Kazanlı (Turquie)
  - 3.2. **Nouveaux dossiers éventuels et autres informations**
    - Portugal : projet de barrage d'Odelouca
    - Suisse : contrôle du loup
  - 3.3. **Plaintes en attente**
    - Chypre : antennes militaires dans les bases britanniques d'Akrotine
    - Turquie : Grottes dans la région de la Thrace
    - Autres informations :
      - ✓ Esturgeon (*Acipenser sturio*) dans la Gironde (France)
      - ✓ Parc national de Bialowieza (Pologne)
      - ✓ Barrages hydro-électriques de Karahnjukar et Nordlingaalda (Islande)
      - ✓ Canal Imperial d'Aragón – Conservation de *Margaritifera auricularia* (Espagne)
      - ✓ Barrage de Nieszawa (Pologne)
  - 3.4 **Visite sur les lieux**
    - Pologne : Via Baltica
4. – **Suivi de la Recommandation n° 84 (2000) sur la conservation de l'ouest de Milos et en particulier de la vipère de Milos**
  - **Evolution de la situation à :**
    - Chypre : mise à mort et commerce illégaux d'oiseaux
    - Maroc : projet de développement touristique dans le parc national de Souss Massa
    - Bulgarie : projet de construction d'une autoroute à Struma
5. – **Propositions pour le programme d'activités de l'année 2004**
6. **Questions diverses**





## ANNEXE 2

Strasbourg, le 6 avril 2003  
[list part Bureau Avril 2003.doc]

CONVENTION ON THE CONSERVATION OF EUROPEAN WILDLIFE  
AND NATURAL HABITATS  
CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE  
ET DU MILIEU NATUREL

Standing Committee / Comité permanent

### Meeting of the Bureau / Réunion du Bureau

Strasbourg, le 16 avril 2003  
Palais de l'Europe, Salle 16

---

### PROVISIONAL LIST OF PARTICIPANTS / LISTE PROVISOIRE DES PARTICIPANTS

---

**FRANCE / FRANCE** Mrs Véronique HERRENSCHMIDT, Responsable de la mission internationale, Direction de la nature et des paysages, Ministère de l'écologie et du développement durable, 20, avenue de Ségur, F-75302 PARIS 07 SP  
Tel : +33 1 42 19 19 48. Fax : +33 1 42 19 19 06  
E-mail : [veronique.herrenschmidt@environnement.gouv.fr](mailto:veronique.herrenschmidt@environnement.gouv.fr) (E) (F)

**LATVIA/LETTONIE** Ms Ilona JEPSEN, Deputy Director, Environmental Protection Dept, Ministry of Environmental Protection and Regional Development, Peldu 25, LV 1494 RIGA.  
Tel : +371 7 026 517 / +371 7 026 524. Fax : +371 7 820 442.  
E-mail : [daba@varam.gov.lv](mailto:daba@varam.gov.lv) (E)

**MONACO/MONACO** Mr Patrick VAN KLAVEREN, Conseiller technique du ministre Plénipotentiaire, Chargé de la coopération internationale pour l'Environnement et le Développement, Relations extérieures, Villa Girasole, 16 boulevard de Suisse, MC 98000 MONACO.  
Tel : +377 93 15 81 48. Fax : +377 93 50 95 91. E-mail : [pvanklaveren@gouv.mc](mailto:pvanklaveren@gouv.mc) (F)

**SECRETARIAT / SECRÉTARIAT**

**Council of Europe / Conseil de l'Europe, Directorate of Culture and Cultural and Natural Heritage / Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, F-67075 STRASBOURG CEDEX, France**

Tel : +33 3 88 41 20 00. Fax : +33 3 88 41 37 51

Mr Eladio FERNÁNDEZ-GALIANO, Head of Natural Heritage and Biological Diversity Division / Chef de la Division du Patrimoine naturel et de la Diversité biologique

Tel : +33 3 88 41 22 59 Fax : +33 3 88 41 37 51 E-mail : [eladio.fernandez-galiano@coe.int](mailto:eladio.fernandez-galiano@coe.int)

Mrs Françoise BAUER, Principal administrative assistant / Assistante administrative principale, Natural Heritage and Biological Diversity Division / Division du Patrimoine naturel et de la diversité biologique

Tel : +33 3 88 41 22 61. Fa : +33 3 88 41 37 51. E-mail : [francoise.bauer@coe.int](mailto:francoise.bauer@coe.int)

Mrs Véronique de CUSSAC, Natural Heritage and Biological Diversity Division / Division du Patrimoine naturel et de la Diversité biologique

Tel : +33 3 88 41 34 76 Fax : +33 3 88 41 37 51. E-mail : [veronique.decusac@coe.int](mailto:veronique.decusac@coe.int)